



Plainte au pénal après licenciement nul

Par **halim**, le **22/05/2015** à **06:59**

Bonjour, après avoir déposer plainte pour escroquerie par mensonge qui n'a pas aboutie, une plainte pour licenciement abusif a débouché sur la condamnation de mon employeur pour licenciement nul et toutes les indemnités y afférentes, mon employeur avait produit plusieurs faux en écriture qui avait prolonger la procédure (5 ans), puis je déposer plainte pour faux et usage de faux contre le gérant de la société au tribunal pénal sachant que suite a ce licenciement j'ai divorcée vendu ma maison et me suis retrouver a la rue du jour au lendemain. merci de me conseiller.

Par **moisse**, le **22/05/2015** à **08:41**

Bonjour, Votre licenciement n'a pas été annulé, mais jugé abusif. Vous pouvez porter plainte, mais vous exprimez avoir déjà été débouté sur ce chef d'accusation. Par ailleurs votre droit à réparation a été purgé par le dispositif qui a condamné cet employeur à vous verser des dommages et intérêts.

Par **alterego**, le **22/05/2015** à **09:40**

Bonjour, **moisse** vous a parfaitement répondu. Je suis tenté de supposer que c'est vous qui, en son temps, avez qualifié votre plainte *[s]"pour escroquerie par mensonge"[/s]*. Si tel est le cas, elle n'avait que peu de chance d'aboutir. A l'avenir, justifiez l'objet de votre plainte en vous dispensant de la qualifier. Seul le Procureur de la République est habilité à le faire. Cordialement

Par **halim**, le **22/05/2015** à **09:53**

Merci pour vos réponses.